

Paris, le 23 MAR. 2005

N°MMB-05-826

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ETAT*

- Objet** : PLF 2006 – Travaux relatifs à la performance
- Réf.** : Circulaire du Premier ministre du 21 janvier 2005 relative à la préparation du projet de loi de finances pour 2006 dans le nouveau cadre budgétaire.
- P.J.** : un dossier.

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, qui entre en vigueur cette année, constitue une réforme historique qui permet à la fois de moderniser la gestion publique et de renforcer le débat démocratique sur les finances publiques. Derrière chaque programme de politique publique, les ministres et les administrations devront, en contrepartie d'une plus grande souplesse dans l'utilisation de leurs moyens, présenter au Parlement la stratégie et les objectifs qu'ils poursuivent, et s'engager sur des résultats qui seront mesurés au moyen d'indicateurs précis.

Dans la circulaire du 21 janvier dernier, le Premier ministre a rappelé toute l'importance que revêtait la phase, nouvelle dans notre procédure budgétaire, des travaux relatifs à la performance. La réforme budgétaire nécessite en effet la préparation, dans les prochains mois, de trois types de documents nouveaux et articulés entre eux :

- la liste, présentée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, des objectifs et indicateurs de performances envisagés pour le prochain projet de loi de finances ;
- les projets annuels de performances (PAP) annexés à chaque programme, dans le cadre du projet de loi de finances ;
- enfin, des documents de politique transversale (DPT) visant à coordonner les objectifs de certaines politiques publiques interministérielles.

Avant que ces stratégies, objectifs et indicateurs de performance ne soient définitivement arrêtés, le gouvernement a souhaité, comme à chaque étape significative de la mise en œuvre de la réforme budgétaire, solliciter l'avis du Parlement. Des avant-projets annuels de performances, établis selon une méthodologie arrêtée conjointement avec le Parlement et la Cour des comptes, ont ainsi été transmis aux deux Assemblées à l'automne dernier, avec un an d'avance sur le calendrier de la LOLF. Le Parlement a procédé, avec l'assistance de la Cour des comptes, à un examen approfondi de ces premiers documents. Tout en saluant globalement la qualité du travail déjà accompli, les parlementaires ont formulé des observations et des propositions dont il devra être tenu le plus grand compte pour la préparation des futurs projets annuels de performances.

Les avis émis par le Comité interministériel d'audit des programmes, ainsi que des premières conclusions des expérimentations réalisées ou des travaux de déclinaison opérationnelle des objectifs, permettront également d'éclairer les travaux. Il ressort de l'ensemble de ces éléments que les améliorations nécessaires devront essentiellement porter sur les points suivants :

- La présentation de la stratégie ayant présidé au choix des objectifs est souvent trop lacunaire. Elle devra être étayée, afin de faciliter une meilleure compréhension de l'ambition d'ensemble qui sous-tend les efforts d'amélioration des performances de chaque administration et de justifier la pertinence des priorités retenues. Elle pourra s'appuyer notamment sur les orientations dégagées dans le cadre des réunions d'économies structurelles.

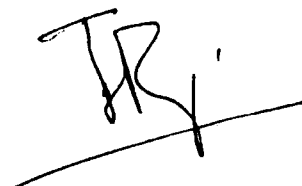
- Certains objectifs renseignent sur les moyens et les activités, et non sur l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Des modifications doivent donc être apportées pour les remplacer par des objectifs d'efficacité socio-économique, de qualité de service ou d'efficience de la gestion. En particulier, les objectifs d'efficience sont parfois insuffisants ou peu stratégiques et doivent être complétés ou remplacés.

- Les commentaires associés à chaque objectif doivent servir à expliquer les leviers d'action qui seront utilisés : révisions de dispositifs d'intervention ou de prestation de service, réorganisations et réingénieries de processus, réallocations des moyens, efforts engagés au titre des stratégies ministérielles de réforme, etc.

- Beaucoup d'indicateurs, en cours de construction, n'étaient pas encore chiffrés. Il convient désormais de les renseigner et de définir des valeurs cibles à atteindre.

Ces travaux d'amélioration se dérouleront selon la procédure détaillée dans le dossier joint. Conformément aux orientations arrêtées par le Premier ministre, des réunions techniques sur la performance seront organisées dès le mois prochain entre vos services et les directions du budget et de la réforme budgétaire. Les conférences de gestion publique qui nous réuniront au mois de mai permettront de finaliser le choix des stratégies, des objectifs et des indicateurs associés à chaque programme et de fixer les cibles de résultats à atteindre en 2006.

Je vous remercie de votre implication personnelle et de celle des responsables de programmes dans cet exercice, qui constitue un des leviers essentiels du développement, dans l'administration, d'une culture de résultats.



Jean-François COPÉ